

Bruxelles, le 28 novembre 2019
(OR. en)

Dossiers interinstitutionnels:

2018/0063(COD)
2015/0270(COD)
2016/0360(COD)
2016/0361(COD)
2016/0362(COD)
2016/0364(COD)
2018/0060(COD)

14355/1/19
REV 1

EF 342
ECOFIN 1061
CCG 28
DRS 64
CODEC 1657
JAI 1227
JUSTCIV 224
COMPET 760
EMPL 577
SOC 763
IA 206

NOTE

Origine:	la présidence
Destinataire:	Comité des représentants permanents/Conseil
Objet:	Renforcement de l'union bancaire - Rapport sur l'état d'avancement des travaux

I. INTRODUCTION

1. Le rapport sur l'état d'avancement des travaux relatifs à l'union bancaire, qui figure dans le document 14354/1/19 REV 1, couvre les dernières évolutions concernant les mesures présentées dans la feuille de route de juin 2016 pour l'achèvement de l'union bancaire. Ce rapport est conforme au mandat du groupe ad hoc du Conseil sur le renforcement de l'union bancaire (ci-après dénommé le "groupe ad hoc") (document 5006/16). Le rapport présente le point de vue de la présidence sur les progrès accomplis en ce qui concerne les mesures visant à renforcer l'union bancaire au cours du second semestre de 2019.

2. Le groupe ad hoc s'est réuni une fois au cours du second semestre 2019 afin de discuter du nouvel exercice de collecte de données en vue de déterminer des contributions fondées sur les risques pour un système européen d'assurance des dépôts (SEAD) et de surveiller la mise en œuvre des éléments de solution figurant dans les modifications les plus récentes de la réglementation bancaire (couramment dénommée le "paquet bancaire"). Les discussions sur une feuille de route pour le lancement de discussions politiques sur le SEAD ont eu lieu au sein du groupe de travail de haut niveau qui rend compte de ses activités à l'Eurogroupe en configuration ouverte.

II. CONCLUSION

3. Compte tenu de ce qui précède, le Comité des représentants permanents est invité à recommander au Conseil de prendre note du rapport sur l'état des travaux de la présidence qui figure dans le document 14354/1/19 REV 1.
